



PÔLE FINANCES ET OPTIMISATION DES
RESSOURCES
Finances

RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2026
Affaire n° 7.8

Rapporteur : Mme Maimouna HAIDARA

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2025

Le vote du compte administratif par le Conseil municipal constitue l'arrêté des comptes de l'exercice clos. Le compte administratif, établi à partir de la comptabilité administrative de l'ordonnateur, retrace et présente les résultats de l'exécution du budget.

Il s'agit pour le Conseil municipal de prendre acte du respect des autorisations budgétaires données à l'ordonnateur lors du vote du budget primitif et des décisions modificatives, et de sa conformité avec le compte de gestion établi par le comptable public assignataire.

Le contrôle du respect des autorisations budgétaires s'effectue au niveau du chapitre.

1. Synthèse de l'exécution budgétaire et des résultats de clôture

INVESTISSEMENT	Déficit / Dépenses	Excédent / Recettes
Résultat reporté 2024	4 976 761,42 €	
Opérations de l'exercice 2025	18 606 379,86 €	17 212 651,94 €
TOTAL (1)	23 583 141,28 €	17 212 651,94 €
Résultat de clôture (001)	- 6 370 489,34 €	
Reste à réaliser (2)	10 622 824,96 €	10 152 215,30 €
TOTAL (1) + (2)	34 205 966,24 €	27 364 867,24 €
Besoin de financement de la section d'investissement	- 6 841 099,00 €	

La section d'investissement fait ressortir un solde d'exécution déficitaire à hauteur de 6 370 489,34 €. Après prise en compte des restes à réaliser en dépenses et recettes, le besoin de financement de la section d'investissement s'établit à 6 841 099,00 €. Celui-ci sera couvert par l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement.

FONCTIONNEMENT	Déficit / Dépenses	Excédent / Recettes
Résultat reporté 2024		5 757 665,43 €
Opérations de l'exercice 2025	74 973 252,50 €	78 287 755,58 €
TOTAL	74 973 252,50 €	84 045 421,01 €
Résultat de clôture	9 072 168,51 €	

Besoin de financement en section d'investissement	6 841 099,00 €
Excédent reporté (002)	2 231 069,51 €

Le résultat de fonctionnement de clôture ressort à 9 072 168,51 €. Après affectation à hauteur de 6 841 099,00 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, l'excédent de fonctionnement reporté s'élève à 2 231 069,51 € contre 5 757 665,43 € à la clôture de l'exercice 2024.

L'ensemble de ces résultats sont conformes au compte de gestion.

2. L'évolution des indicateurs de gestion

Les données ci-dessous illustrent clairement les conséquences du choc inflationniste intervenu à compter de 2022 et leurs impacts sur les équilibres du budget communal, avec un effet ciseau entre les dépenses et recettes de fonctionnement qui a entraîné une forte baisse des niveaux d'épargne sur l'exercice 2023.

Si les tensions inflationnistes se sont réduites à compter de 2024, les prix se sont maintenus à des niveaux élevés et n'ont pas retrouvés leur niveau d'avant-crise.

En 2025, s'y ajoutent notamment :

- La hausse du taux de cotisation à la CNRACL décidée dans le cadre de la loi de finances qui a impactée de manière significative l'évolution des charges de personnel ;
- Les hausses contraintes de plusieurs participations obligatoires (FCCT, BSPP, SIVOM, ...) ;
- Des régularisations comptables dont la mise en œuvre concertée avec les services de la DDFIP a été rendue nécessaire dans la perspective du passage au Compte Financier Unique à compter de 2026.

Malgré ces contraintes, l'évolution des dépenses de fonctionnement a été maîtrisée pour s'établir à +2% par rapport à l'exercice précédent.

Dans le même temps, les recettes de fonctionnement ont connu en 2025 une évolution de seulement +1,2% par rapport à l'exercice précédent.

Dans ce contexte, l'épargne de gestion et l'épargne brute baissent très légèrement par rapport aux montants constatés fin 2024.

Par contre, sous l'effet d'une diminution du montant du remboursement du capital de la dette, l'épargne nette reste négative mais à un niveau moindre (- 1 M€ contre -1,4 M€ fin 2024).

La capacité de désendettement reste quant à elle inférieure au seuil des 12 ans.

En milliers d'€	2022	2023	2024	2025
Recettes de gestion	68 066	70 425	74 575	75 861
Dépenses de gestion	58 967	64 871	68 808	70 582
Epargne de gestion	9 099	5 554	5 767	5 279
Taux d'épargne de gestion	13,4 %	7,9 %	7,7%	7,0%
Recettes financières et exceptionnelles	1 159	565	592	570
Dépenses financières et exceptionnelles	1 352	2 022	1 920	1 565
Epargne brute	8 905	4 097	4 439	4 285
Taux d'épargne brute	12,8 %	5,7 %	5,9 %	5,6 %
Remboursement du capital de la dette	5 448	5 709	5 859	5 291
Epargne nette	3 457	- 1 612	- 1 420	- 1 006
Encours de la dette au 31/12	52 256	51 521	47 756	50 715
Capacité de désendettement en années	5,9	12,6	10,7	11,8

3. Présentation synthétique de la section d'investissement

3-1. Les dépenses d'investissement

Les crédits de dépenses d'investissement ont été réalisés à hauteur de **56 %**. En prenant en compte les restes à réaliser, correspondant aux dépenses engagées non mandatées, ce taux est porté à 92%.

DEPENSES REELLES			
Crédits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser	Total réalisations + RAR
29 734 800,20 €	16 668 651,11 €	10 622 824,96 €	27 291 476,07 €
	<i>soit : 56,1 %</i>	<i>soit : 35,7 %</i>	<i>Soit : 91,8 %</i>

Ces dépenses se répartissent entre dépenses d'équipement, dépenses financières et opérations pour compte de tiers de la manière suivante :

En milliers d'€	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
Dépenses d'équipement	24 055	11 186	10 446
Dépenses financières	5 310	5 291	0
Opérations pour compte de tiers	370	192	177
Total	29 735	16 669	10 623

L'effort d'investissement a été poursuivi avec un total de dépenses d'équipement mandatées ou engagées de plus de 21 M€.

Plusieurs opérations importantes ont ainsi été poursuivies ou engagées, notamment :

- La fin des travaux d'aménagement de l'épicerie sociale (130 K€) ;
- La réhabilitation et le renouvellement des équipements du restaurant municipal (1,2 M€) ;
- Les travaux du cimetière (1 M€) ;
- Le lancement des travaux de réhabilitation du Centre municipal de santé (1,9 M€) ;
- La réfection de la tribune et des équipements du stade Auguste Delaune (1,85 M€) ;
- Les travaux de la Maison du quartier du Maroc-Avenir (1,5 M€) ;
- Le lancement des travaux de réhabilitation du centre de vacances de Villiers-sur-Loir (1,7 M€) ;
- Le programme pluriannuel de modernisation des installations de chauffage (1,3 M€) et d'étanchéité-couvertures des bâtiments communaux (0,8 M€)

Concernant les dépenses financières, elles correspondent essentiellement au remboursement du capital de la dette pour un montant de 5 290 000 €, en baisse de 570 000 € par rapport à 2024.

3-2. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement ont été réalisées à hauteur de **55 %**. En prenant en compte les restes à réaliser, correspondant aux recettes certaines non titrées sur l'exercice, ce taux est porté à 94%.

RECETTES REELLES			
Crédits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Réalisations de l'exercice	Restes à réaliser	Total réalisations + RAR
26 011 311,62 €	14 277 879,72 €	10 152 215,30 €	24 430 095,02 €
	<i>soit : 54,9 %</i>	<i>soit : 39,0 %</i>	<i>Soit : 93,9 %</i>

Ces recettes se répartissent entre recettes d'équipement, recettes financières et opérations pour compte de tiers de la manière suivante :

En milliers d'€	Crédits ouverts	Réalisations	Restes à réaliser
Recettes d'équipement	17 126	10 346	5 976
- dont subventions	6 699	2 096	4 900
- dont emprunts	10 426	8 250	1 076
Recettes financières	8 516	3 748	3 774
- dont excédent de fonctionnement capitalisé	2 462	2 462	0
- dont FCTVA et taxe d'aménagement	1 280	1 286	0

- dont cessions d'actifs	4 774	0	3 774
Opérations pour compte de tiers	370	184	402
Total	26 011	14 278	10 152

Concernant les subventions d'investissement, le montant des réalisations s'élèvent à 2,1 M€. La somme de 4,9 M€ € inscrite en restes à réaliser correspond à des subventions notifiées restant à encaisser.

Quatre nouveaux emprunts ont été contractualisés :

- Un emprunt de 1 M€ auprès de la Caisse d'Épargne au taux fixe de 3,75% sur une durée de 15 ans ;
- Un emprunt de 2 M€ auprès d'Arkéa au taux fixe de 3,95 % sur une durée de 20 ans ;
- Un emprunt de 2 M€ auprès d'Arkéa à taux variable (Euribor 3 mois + 1,22%) sur une durée de 20 ans ;
- Un emprunt de 1 M€ auprès d'Arkéa à taux variable (Euribor 3 mois + 1,35%) sur une durée de 15 ans et mobilisé au cours du 1^{er} trimestre 2026.

S'y ajoute un emprunt de 3,25 M€ contractualisé fin 2024 auprès d'Akéa et encaissé début 2025.

L'encours de la dette fin 2025 s'établit à 50,7 M€, en hausse de 3M€ par rapport à l'année précédente.

Evolution de l'encours de dette en K€	2022	2023	2024	2025
Encours au 01/01/N	50 746	52 256	51 295	47 756
Remboursement du capital	5 490	5 843	5 767	5 291
Emprunts nouveaux	7 000	5 108	2 250	8 250
Endettement de l'exercice	+1510	-735	-3 517	+2 959
Encours au 31/12/N	52 256	51 295	47 756	50 715

Concernant les cessions, d'actifs, la somme de 3,8 M€ inscrite en restes à réaliser correspond à la vente de l'Espace Angela Davis.

4. Présentation synthétique de la section de fonctionnement

4-1. Les dépenses de fonctionnement

Le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement, charges rattachées comprises, s'établit à 98,8%, soit une différence par rapport aux prévisions de 0,9 M€.

DEPENSES REELLES			
Crédits ouverts (BP + DM + RAR 2024)	Réalisations de l'exercice	Charges rattachées	Total réalisations + rattachements
73 021 075,43 €	69 129 393,90 €	3 017 086,38 €	72 146 480,28 €
	<i>soit : 94,7 %</i>	<i>soit : 4,1 %</i>	<i>Soit : 98,8 %</i>

Les réalisations par chapitre et leur évolution par rapport aux années précédentes se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'€	2022	2023	2024	2025	EVOLUTION (K€)
011- Charges à caractère général	9 741	11 878	13 015	12 844	- 171
012- Charges de personnel	37 033	39 110	41 228	42 194	966
65- Autres charges de gestion courante	12 194	13 882	14 565	15 544	979
Total des dépenses de gestion des services	58 968	64 871	68 808	70 582	1 774
66- Charges financières	1 214	1 993	1 909	1 534	-375
67- Charges spécifiques	139	28	11	30	19
TOTAL DES DEPENSES REELLES	60 320	66 892	70 728	72 146	1 418

Les dépenses de fonctionnement ressortent en évolution globale de 1,4 M€ et 2% par rapport à 2024.

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général** : Ce poste de dépenses diminue de 170 K€ entre 2024 et 2025, soit -1,3%.

Après avoir pratiquement doublées entre 2021 et 2024, les dépenses énergétiques ont fortement diminuées en 2025 (-800 K€), sans toutefois retrouver leur niveau d'avant crise. L'important programme pluriannuel de modernisation de systèmes de chauffage ainsi que la prise en compte de la sobriété énergétique dans tous les projets de construction ou de rénovation du patrimoine communal permettront de poursuivre cette tendance.

Les économies réalisées ont permis de poursuivre la mise en œuvre du programme d'action municipale tout en maîtrisant l'évolution globale du budget de fonctionnement.

- **Chapitre 012 - Charges de personnel** : Les charges de personnel ont progressé de 0,97 M€ et 2,3% entre 2024 et 2025.

Près de la moitié de cette évolution est imputable à la hausse du taux de cotisation à la CNRACL décidée dans le cadre de la loi de finances pour 2025.

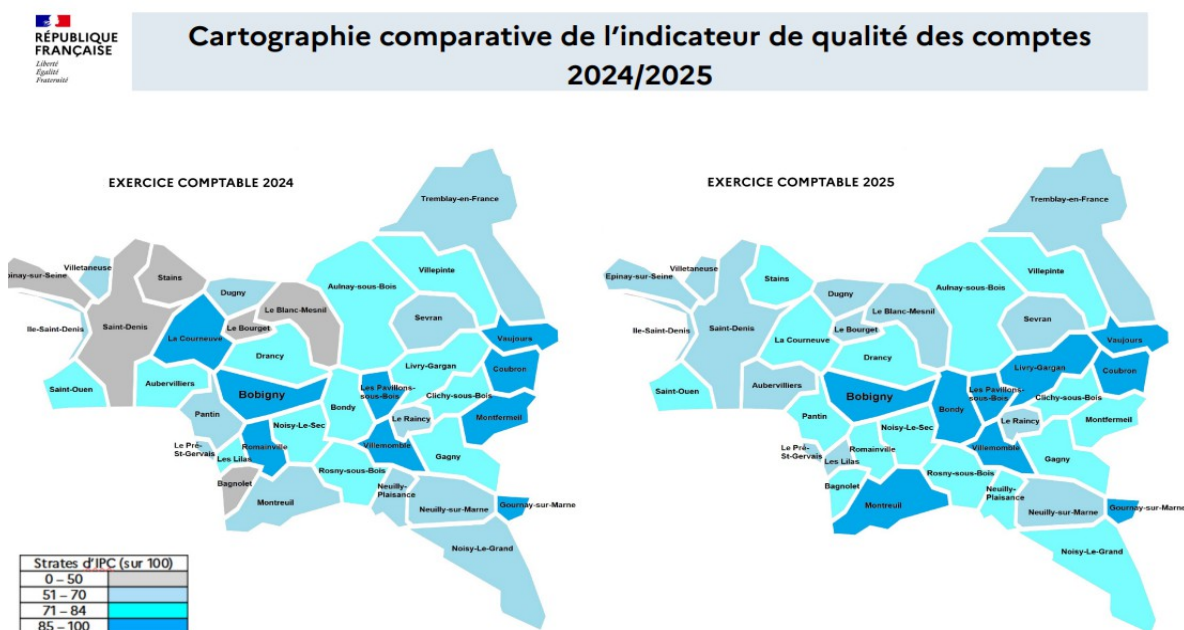
Ainsi, les charges de sécurité sociales et les cotisations retraites ont évolué de près de 9% entre 2024 et 2025, alors que dans le même temps le volume global des rémunérations brutes n'a progressé que de 2,2 %.

L'évolution des charges de personnel dans leur ensemble a été maîtrisée et les réalisations ne dépassent que de 0,6% les prévisions initiales du BP.

- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante** : Les autres charges de gestion courante ont évolué de 0,98 M€ et 6,7% par rapport à 2024.

Les dépenses de ce chapitre ont été impactées à la hausse notamment par l'augmentation des participations octroyées aux établissements publics rattachés tels que le SIVOM (+298 K€) ainsi que celle de la subvention d'équilibre allouée au CCAS (+125 K€).

Des sommes importantes (850 K€) ont par ailleurs été consacrées à des régularisations comptables dont la mise en œuvre concertée avec les services de la DDFIP a été rendue nécessaire dans la perspective du passage au Compte Financier Unique à compter de 2026. A ce titre, une étude départementale réalisée par la DDFIP met en avant une nette amélioration de l'indicateur de qualité des comptes de la commune :



- **Chapitre 66 - Charges financières** : Les charges financières ressortent en diminution significative par rapport à 2024 : - 375 K€ et - 19,6%.

Le montant des intérêts de la dette a été impacté par la baisse des taux d'intérêts intervenue courant 2024 qui a impacté en année pleine les charges financières payées en 2025. Par ailleurs, une gestion de la ligne de trésorerie au plus près des besoins a permis d'en limiter le coût.

4-2. Les recettes de fonctionnement

Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement, produits rattachés compris, s'établit à 100,6%, soit 0,5 M€ de recettes supplémentaires par rapport aux prévisions.

RECETTES REELLES			
Crédits ouverts (BP + DM + RAR)	Réalizations de l'exercice	Produits rattachées	Total réalisations + rattachements

2024)			
75 963 660,00 €	75 726 318,08 €	731 708,75 €	76 458 026,83 €
	soit : 99,7 %	soit : 0,9 %	Soit : 100,6%

Les réalisations par chapitre et leur évolution par rapport aux années précédentes se répartissent de la manière suivante :

En milliers d'€	2022	2023	2024	2025	EVOLUTION (K€)
013 - Atténuations de charges	672	289	348	474	126
70 - Produits des services et du domaine	1 936	2 303	2 715	2 392	- 323
73 - Impôts et taxes	39 120	39 212	40 261	40 116	-145
74 - Dotations, subventions, participations	25 776	27 906	29 938	29 899	-39
75 - Autres produits de gestion courante	562	714	1 314	2 980	1 666
RECETTE DE GESTION COURANTE DE FONCTIONNEMENT	68 067	70 425	74 575	75 861	1 285
76 - Produits financiers	565	565	565	565	0
77 - Produits spécifiques	971	266	423	32	- 391
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	69 602	71 256	75 563	76 458	894

Les recettes de fonctionnement ressortant en évolution de seulement 0,9 M€ et 1,2% par rapport à 2024.

- **Chapitre 013 - Atténuation de charges** : ce chapitre correspond au remboursement de charges de personnel :
 - médecins par l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS),
 - détachements de personnel,
 - mises à disposition de personnel,
 - indemnités journalières.

Les réalisations sont en hausse par rapport à 2024 suite à la perception de 165 K€ au titre du fonds de compensation du supplément familial de traitement des années 2022 et 2023.

- **Chapitre 70 - Produits des services et du domaine** : Ce poste de recettes correspond essentiellement aux participations des familles aux différents services municipaux (conservatoire, crèche, restauration scolaire, remboursements du Centre Municipal de Santé et participations des familles pour les centres de loisirs et de vacances). Les réalisations ressortent à un peu plus de 2,7 M€, en baisse par rapport à 2024.
- **Chapitre 73 - Impôts et taxes** : Ce chapitre, qui représente 52% des recettes du budget communal, regroupe les contributions directes (taxe sur le foncier bâti et non bâti, taxe d'habitation sur les résidences secondaires) et les taxes indirectes (droits de mutation, taxe sur l'électricité, TLPE), ainsi que la fiscalité reversée par la Métropole du Grand Paris (attribution de compensation), le Fonds de Solidarité de la Région Ile-de-France (FSRIF) et le Fonds de Péréquation des Ressources

Communales et Intercommunales (FPIC).

Dans le détail, ces recettes se répartissent de la manière suivante :

Chapitre 73 - Impôts et taxes	2024	2025	EVOLUTION (€)
73111 + 73118 - Contributions directes	27 159 802,00 €	27 242 423,00 €	82 621,00 €
73211 - Attribution de compensation	5 163 346,00 €	5 163 346,00 €	0,00 €
73331 - FSRIF	5 741 670,00 €	5 571 711,00 €	- 169 959,00 €
732221 - FPIC	1 039 835,00 €	1 054 828,00 €	14 993,00 €
73141 - Accise sur l'électricité	525 727,07 €	498 340,92 €	-27 386,15 €
731731 - Impôts sur les spectacles	460,00 €	66,00 €	-394,00 €
73174 - TLPE	96 489,30 €	116 581,20 €	20 091,90 €
73123 - Taxe additionnelle - Droit de mutation	497 081,49 €	459 072,00 €	-38 009,49 €
7318 - Autres	36 064,00 €	9 066,00 €	- 26 998,00 €
TOTAL	40 260 474,86 €	40 115 434,12 €	- 145 040,74 €

Concernant plus particulièrement les taxes directes locales, les valeurs locatives des locaux d'habitation ont été revalorisées de seulement 1,7% en 2025 en lien avec l'inflation constatée en 2024. Le produit définitif a été inférieur au produit prévisionnel notifié en début d'année. On note plus particulièrement un gros écart concernant les bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires suite à mise à jour par la DGFIP des locaux assujettis qui a concerné toutes les collectivités.

Ainsi, le produit fiscal ressort en progression de seulement 83 K€ et 0,3% :

	Définitif 2024			Prévisionnel notifié 2025			Définitif 2025		
	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit	Bases	Taux	Produit
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	1 509 275	25,82	389 695	1 307 000	25,82	337 467	814 307	25,82	210 254
Foncier bâti	50 693 595	41,19	20 968 950	51 972 000	41,19	21 407 267	51 791 614	41,19	21 381 299
Versement coefficient correcteur	21 389 598	25,0777	5 364 019	21 826 627	25,0777	5 473 616	21 800 659	25,0777	5 467 104
Foncier non bâti	244 512	37,54	91 790	250 200	37,54	93 925	280 621	37,54	105 345
Rôles supplémentaires			345 348						78 421
Total			27 159 802			27 312 275			27 242 423

Concernant les autres recettes fiscales on peut notamment noter :

- Une baisse de l'attribution au titre du FSRIF ;
- Une nouvelle baisse de 40 000 € du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation (soit un produit divisé presque par deux comparé au montant perçu en 2022) dans un contexte d'atonie du marché immobilier ;

- **Chapitre 74 - Dotations, subventions, participations** : Ce chapitre retrace, entre autres, les dotations perçues par la collectivité de la part de l'Etat : DGF, DSU, DNP, allocations compensatrices, etc... mais également les subventions de fonctionnement et les participations versées par d'autres organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales ou le Conseil Départemental. Les réalisations ressortent à environ 30 M€, montant stable par rapport à 2024.

Concernant plus particulièrement les dotations de l'Etat, leur évolution est la suivante :

Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	2024	2025	EVOLUTION (€)
74111 - Dotation forfaitaire (DGF)	6 918 426,00 €	6 945 371,00 €	26 945,00 €
741123 - Dotation de solidarité urbaine (DSU)	15 602 822,00 €	16 438 519,00 €	835 697,00 €
741127 - Dotation nationale de péréquation (DNP)	815 809,00 €	832 301,00 €	16 492,00 €
74833 - Etat - compensation taxes foncières	1 264 791,00 €	1 332 522,00 €	67 731,00 €
TOTAL	24 601 848,00 €	25 548 713,00 €	946 865,00 €

- **Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante** : Les recettes de ce chapitre correspondent essentiellement aux loyers perçus mais également depuis le passage en M57 aux produits exceptionnels. Les réalisations s'élèvent à un peu moins de 3 M€, en forte hausse par rapport à 2024 suite à l'émission des titres de recettes pour régulariser les loyers des locaux de l'immeuble Barbusse occupés par les services du Département.
- **Chapitre 76 - Produits financiers** : Ce chapitre enregistre la dotation perçue au titre du fonds de soutien pour les emprunts à risques dont le montant s'élève à 565 K€ par an.
- **Chapitre 77 - Produits spécifiques** : Les recettes de ce chapitre enregistre notamment le produit des cessions d'immobilisations. Elles se sont élevées à 26 K€ en 2025.

En conclusion, le Conseil municipal est appelé à :

- **DONNER ACTE** au Maire de la présentation faite du compte administratif de l'exercice 2025, lequel peut se résumer selon le tableau ci-annexé.
- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser.
- **VOTER ET ARRETER** les résultats définitifs du compte administratif 2025 tels que résumés dans le tableau ci-annexé.

Annexes:

Résultat du compte administratif 2025